



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

"ACHAT D'UN ARBRE"

(OPERATION "100 ARBRES POUR SAINT-AUBIN")

Afin de poursuivre et accentuer sa démarche en matière de préservation des ressources naturelles, la municipalité souhaite attribuer une **aide financière aux particuliers résidant sur le territoire communal**, pour l'achat d'un arbre.

Cette aide sera d'un montant de 50 % plafonné à 50 € selon l'essence retenue, à usage personnel et par foyer fiscal, acquis jusqu'au 31 décembre 2025.

Engagement sur l'honneur pour l'attribution d'une demande de subvention

Le bénéficiaire s'engage à compter du jour de la demande de subvention :

- A choisir l'une des essences retenues par les services de la Ville ;
- A ne percevoir qu'une seule subvention communale par foyer représenté ;
- A planter l'arbre sur sa propriété, sur le terrain de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ;
- A planter l'arbre en pleine terre (et non en bac) en respect du Code Civil et notamment des règles de voisinage et de la distance vis-à-vis de la voirie publique ;
- A être indépendant des services de la Mairie pour l'entretien de l'arbre, de ses fruits et de ses feuilles (y compris quant à la garantie de l'arbre) ;
- A autoriser un agent assermenté de la commune à venir s'assurer de la conformité de la plantation ;
- A restituer ladite subvention à la Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans le cas où le bénéficiaire contreviendrait aux points précédents, ce qui peut être assimilé à de l'abus de confiance tel que défini dans l'article 314-1 du Code Pénal ("L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende").

Liste des essences retenues

- | | | |
|--------------------------|-----------------|----------------------|
| • Aubépine à deux styles | • Erable plane | • Prunellier |
| • Aulne glutineux | • Houx | • Saule blanc |
| • Charme | • Noisetier | • Saule cendré |
| • Châtaignier | • Noyer commun | • Saule des vanniers |
| • Erable champêtre | • Peuplier noir | • Saule marsault |



AIDE A L'ACHAT D'UN ARBRE

Formulaire de demande de subvention

La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf met en place jusqu'au 31 décembre 2025, une prime de 50 % plafonnée à 50 € pour l'achat d'un arbre, à usage personnel et par foyer fiscal, pour toute personne domiciliée sur le territoire de la commune.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

..... 76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

N° de téléphone ou courriel :

Arbre retenu :

Pour satisfaire aux exigences conditionnant la subvention, le bénéficiaire devra remettre :

- le formulaire de demande de subvention complété ;
- la copie de la facture acquittée (tampon et signature de l'entreprise ainsi que la mention "payé le") d'achat de l'arbre, chez un pépiniériste ou fournisseur dans un rayon de cinquante kilomètres autour de la commune, au nom propre de l'utilisateur ;
- la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat ;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

L'aide sera accordée dans la limite des crédits disponibles au budget communal 2025 pour cette dépense.

Le dossier complet devra être déposé :

- **Soit sous format dématérialisé à : environnement@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr**
- **Soit sous format papier à l'adresse suivante :**

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Date : ____/____/____

Signature :